



« SEA BOW » 29 – BREST

« Logements collectifs » - 58 logements

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE



Image non contractuelle

Maîtrise d'ouvrage :

SCCV CERDAN

Bâtiment 2 – Immeuble URBAN QUARTZ 24 rue de l'Alma CS 46929 35069 RENNES CEDEX

Architecte:

Collectif d'Architectes

20 Quai du Commandant Malbert 29200 BREST





NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Thermique (RT2012) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).

Cette opération bénéficiera du label NF Habitat HQE (niveau d'entrée) délivré par CERQUAL (organisme certificateur).

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.





SOMMAIRE

1	CAR	ACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
	1.1	INFRASTRUCTURE	5
	1.2	MURS ET OSSATURES	5
	1.3	PLANCHERS	6
	1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	7
	1.5	ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE	7
	1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
	1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	8
	1.8	TOITURES	8
2	LOC	AUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	9
	2.1	SOLS ET PLINTHES	9
	2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)	10
	2.3	PLAFONDS (sauf peintures)	11
	2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	11
	2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE	11
	2.6	MENUISERIES INTERIEURES	12
	2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	13
	2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURES	13
	2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
3	ANN	IEXES PRIVATIVES	20
	3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	20
	3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS	21
	3.3	PARKINGS EXTERIEURS	22
4	PAR	TIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	22
	4.1	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES	22
	4.2	PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC	23
	4.3	CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC	24
	4.4	CAGES D'ESCALIERS	25
	4.5	LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES	26









	4.6	LOCAUX SOCIAUX	. 26
	4.7	LOCAUX TECHNIQUES	. 27
	4.8	CONCIERGERIE	. 27
5	EQU	IIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	. 27
	5.1	ASCENSEURS	. 28
	5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	. 28
	5.3	TELECOMMUNICATION	. 29
	5.4	EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	. 29
	5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	. 29
	5.6	ALIMENTATION EN EAU	. 29
	5.7	ALIMENTATION GAZ	. 30
	5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	. 30
	5.9	ALARMES TECHNIQUES	. 30
6	PAR	TIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS	. 30
	6.1	VOIRIE ET PARKING	. 30
	6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	. 31
	6.3	ESPACES VERTS	. 31
	6.4	AIRE DE JEUX	. 31
	6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	. 32
	6.6	CLOTURES	. 32
	6.7	DECENTIV DIVEDS	22





1 <u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u>

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles:

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations:

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.1.3 Plancher bas sous-sol:

Dallage du parking en béton armé, aspect surfacé ou brut réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Protection étanche appliquée sur les murs enterrés autres que ceux réalisés par projection de béton directement contre terre si prescrite par le géotechnicien.

Finition: béton brut

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition: béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en béton armé ou briques de terre cuite ou en parpaings maçonnés d'épaisseur adaptée.

Suivant les résultats de l'étude thermique, les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas ou diffère du plan de vente.

Revêtements de façades suivant plans architecte :

- Soit béton teinté
- Soit béton lasuré
- Soit enduit monocouche hydraulique
- Soit plaquette de parement
- Soit bardage bois ou métallique





1.2.3	Murs i	pignons	:
--------------	--------	---------	---

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens:

Dito 1.2.2

1.2.5 Murs extérieurs divers :

Dito 1.2.2

1.2.6 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs contigus : Murs réalisés en béton armé, parpaings ou briques, complexe isolant de nature adaptée selon les réglementations en vigueur.

Entre locaux privatifs et autres locaux : Murs réalisés en béton armé ou maçonnerie, complexe isolant de nature adaptée.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Dalles pleines en béton armé suivant les réglementations en vigueur.

1.3.2 Plancher sous terrasse:

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront une isolation suivant l'étude thermique.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Idem 1.3.1.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront au droit des logements une isolation disposée au-dessus et/ou au-dessous des planchers suivant les réglementations en vigueur.





1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales :

Cloisons à âme alvéolaire avec une plaque de plâtre de part et d'autre d'une épaisseur totale de 50 mm pour toute hauteur inférieure ou égale à 2,60 m ou placostil de 7 cm d'épaisseur associant ossature métallique, plaques Placoplâtre et isolation en fibre minérale.

Pour les hauteurs supérieures à 2,60 m, cloisons à ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre d'une épaisseur totale de 72 mm avec ou sans isolation en fibre minérale. Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 <u>ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE</u>

1.5.1 Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour recevoir une peinture de sol ou résine. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales.

1.5.2 Escaliers d'accès au sous-sol :

Dito 1.5.1

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :

Selon nécessité, conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage pour les paliers d'étage, conformément aux dispositions réglementaires.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC). Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements. Les moteurs de VMC seront placés dans les combles ou sur les toitures terrasses.

1.6.3 Conduits d'air frais :

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie :





SO

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie collective:

SO

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation naturelle ou mécanique suivant règlementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en PVC ou alu et disposées en gaines techniques et/ou en façades.

Pour les balcons, loggias et terrasses, les évacuations seront de type « trop-plein » ou descentes de type PVC ou alu.

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC. Une trappe de visite sera prévue, le cas échéant en fonction des contraintes techniques.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (cave, place de parking, boxe).

Les réseaux sous dallage seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Charpente: En bois, fermettes industrielles ou traditionnelles.

Couverture: Tuiles, bac acier ou zinc selon plans architecte.

Le plafond sous charpente sera réalisé en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique ou en

plancher béton.





1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles:

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de pièces chauffées. La protection de l'étanchéité sera de type auto-protégée ou assurée par des gravillons.

Toiture terrasse végétalisée selon plans architecte.

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de locaux chauffés. La protection de l'étanchéité sera assurée par des dalles sur plots finition gravillons lavés ou ciment lissé ou grès cérame selon choix architecte.

1.8.2.3 Terrasses Jardins à RDC:

Etanchéité par complexe multicouches type Graviphane auto protégé ou équivalent y compris les relevés sur façades ou équivalent.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Les souches seront réalisées en maçonnerie enduite ou en tôle laquée.

Le désenfumage de la cage d'escalier sera assuré par un lanterneau situé en partie haute avec un organe de commande conforme à la réglementation.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

Revêtement parquet contre-collé ESSENTIEL 3 FRISES AUTHENTIQUE finition chêne de marque BERRY ALLOC, pose flottante sur résilient acoustique avec plinthes couleur blanche.

Barre de seuil ou cornière d'arrêt aux changements de nature de revêtements de sols.

Ou

Carrelage en grès Cérame émaillé format 45X45 cm de marque ARTE ONE référence Islande, Infinity, Ilot, Iron ou Villa ou équivalent;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé format 45X45 cm de marque PUBELL'ARTE référence House ou équivalent ;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé format 45X45 cm de marque DECOCERAM référence Chill, Limbo ou Concerto ou équivalent;

collé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique. Les plinthes seront en carrelage assorti.





2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc, cellier

Carrelage en grès Cérame émaillé format 45X45 cm de marque ARTE ONE référence Islande, Infinity, Ilot, Iron ou Villa ou équivalent;

οu

Carrelage en grès Cérame émaillé format 45X45 cm de marque PUBELL'ARTE référence House ou équivalent;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé format 45X45 cm de marque DECOCERAM référence Chill, Limbo ou Concerto ou équivalent ;

collé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique. Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des balcons et loggias :

Dalles posées sur plots finition gravillons lavés ou ciment lissé ou grès cérame ou sol en béton surfacé suivant choix architecte.

2.2 <u>REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)</u>

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides :

Faïence murale format 20X50 cm référence GLOSSY de marque ARTE ONE ou format 25x45 cm référence BAMBU ou COFFRAGE ou équivalent.

Ou

Faïence murale format 20X50 cm référence Drape, Nat, Dune ou Qube de marque PIUBELL'ARTE ou équivalent.

Ou

Faïence murale format 25X45 cm référence Concerto ou Latino et de format 25X40 référence Twist ou Carioca de marque DECOCERAM ou équivalent.

<u>Dans la cuisine</u>: Pas de faïence de prévue mais possibilité de prendre l'option gratuite « équipement cuisine » suivant l'art 2.9.1.1. de la présente notice.

Dans la salle d'eau

Au droit du receveur de douche : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés suivant plans.

Mur d'adossement du meuble-vasque : faïence toute hauteur sur toute la largeur du pan de mur

Dans la salle de bain

Au droit de la baignoire : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés compris tablier de baignoire avec trappe de visite.

Mur d'adossement du meuble-vasque : faïence toute hauteur sur toute la largeur du pan de mur

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces :





Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.5.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures :

Les plafonds seront en béton ou en plaque de plâtre. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.5.

2.3.2 Plafonds des séchoirs :

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias :

Préparation des supports recouverts de 2 couches de peinture pliolite, ou béton matricé ou béton lasuré. Teinte au choix de l'architecte.

2.3.4 Sous-faces des balcons :

Préparation des supports recouverts de 2 couches de peinture pliolite, ou béton matricé ou béton lasuré. Teinte au choix de l'architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales :

Menuiseries extérieures en Alu ou Alu/Bois dans le séjour et Alu ou PVC dans les autres pièces, ouvrant à la française, dimensions suivant plans architectes.

Double vitrage conforme aux études thermique et acoustique.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service :

Dito 2.4.1.

2.5 <u>FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE</u>

2.5.1 Pièces principales :

Toutes les baies des chambres et des séjours seront équipées de volets électriques commandés par interrupteur suivant plans de vente.

La fermeture des volets roulants sera électrique.

Les coffres de volets roulants seront positionnés côté intérieur en apparent avec isolation incorporée.





2.5.2 Pièces de service :

Les fenêtres en imposte des salles d'eau ou salles de bain ne seront pas occultés. Ils recevront au RDC un vitrage retardateur d'effraction ou une grille de défense métallique. Localisation suivant plans de vente.

Les fenêtres des cuisines seront équipées de volets roulants électriques ou de volets battants suivant plans de vente, teinte selon architecte.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis métalliques ou bois pour toutes les portes. Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes isoplanes alvéolaire postformée matricée à recouvrement finition laquée usine ou à peindre selon choix architecte référence PREMABOIS ICE ESCALE M de chez KEYOR ou référence Alveo Arkoze de chez HUET ou équivalent.

Béquillage double sur rosace modèle LINOX finition INOX chez VACHETTE ou équivalent.

Ferrage par paumelles apparentes.

Pour les portes d'accès aux WC, salles de bains, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.

Pour les portes des chambres : serrure à clé.

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

Les portes palières intérieures seront en bois à âme pleine, avec microviseur, à peindre type CLIMAFONE 38 de chez KEYOR ou type ISACLUB 39 de chez HUET montées sur huisseries métalliques avec chambranle bois coté couloir.

Les portes d'entrée donnant sur l'extérieur auront un parement métallique finition peinture.

Béquillage double sur plaque modèle Muze de chez VACHETTE. Ferrage par paumelles apparentes. Serrure 5 points, classée A2P* de marque VACHETTE, cylindre européen VACHETTE VOLT N1 avec carte de propriété et 4 clés sur organigramme permettant également l'ouverture des portes des parties communes (accès sous-sol, local vélos, local ordures ménagères...).

Seuil à la suisse en bois verni ou aluminium.

Butée de porte.

Microviseur.

2.6.5 Portes de placard :





Les portes de placards seront en panneaux agglomérés de 10mm d'épaisseur finition Frêne Blanc de marque SOGAL.

Les portes de placards feront toute la hauteur de la pièce :

- Si largeur < ou = 0.90m : portes battantes
- Si largeur > 0.90m : portes coulissantes

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Dito2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries incorporées dans le gros œuvre avec champlat bois à peindre.

2.7 <u>SERRURERIE ET GARDE-CORPS</u>

2.7.1 Garde-corps:

Garde-corps métalliques, finition peinte ou thermo-laquée selon choix architecte (modèle suivant plans architecte).

2.7.2 Grille de protection des baies :

Grilles métalliques finition peinte ou thermo-laquée.

2.7.3 Ouvrages divers:

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses, d'une hauteur minimale de 1,80 m, seront réalisés en verre dépoli, ou en bois ou tout autre matériau conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur support béton :

Suivant plans, préparation des supports, peinture ou lasure.

2.8.1.2 <u>Sur serrureries</u>:

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture satinée ou thermo-laquage usine.

2.8.2 Peintures intérieures :





2.8.2.1 Sur menuiseries:

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.2.2 Sur murs:

- Pièces sèches : Préparation du support, deux couches de peinture blanche finition B mate ou velouté selon choix architecte.
- Pièces humides : Préparation du support, deux couches de peinture blanche finition B satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds:

- Pièces sèches : Préparation du support, deux couches de peinture blanche finition B mate ou velouté selon choix architecte.
- Pièces humides : Préparation du support, deux couches de peinture blanche finition B satinée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 Papiers peints:

Sans objet.

2.8.4 Tentures:

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie:

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- Fourniture et pose d'un_évier en inox 18/10^e avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir suivant plan architecte. Cet évier sera équipé d'un mitigeur référence ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.
- Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe avec réservation pour machine à laver.
- Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.





Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **SCCV CERDAN.**

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge:

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, selon prescription concessionnaire, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisation encastrée selon choix du bureau d'étude, clapet anti-retour et robinet d'arrêt.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2 <u>Distribution d'eau chaude collective et comptage :</u>

Production d'eau chaude collective à partir d'une sous-station sur réseau de chauffage urbain présente en sous-sol. Colonnes montantes accessibles en parties communes, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose de compteurs individuels (abonnement et pose à la charge de l'acquéreur).

Distribution des logements par canalisations encastrées, .selon choix du bureau d'étude.

2.9.2.3 <u>Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers. Production et distribution d'eau chaude individuelle :</u>

Sans objet

2.9.2.4 Evacuations:

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5 Gaz:





Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente:

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.7 Appareils sanitaires:

- Baignoire en acier émaillé référence CONTESA de chez ROCA dimensions 170X70cm ou Baignoire en acrylique modèle ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.
- Receveur de douche acrylique référence PLENITUDE de chez ALTERNA ou équivalent ou receveur ceramique de référence SEDUCTA de marque ALTERNA ou équivalent, dimension 90X90 ou 80X120cm suivant plan de vente.
- Meuble vasque sur pieds avec plan vasque céramique blanc, 2 tiroirs en panneau stratifié (3 coloris au choix), miroir et applique lumineuse, référence COSMO de chez CHENE VERT ou référence ULYSSE de marque PORCHER/IDEAL STANDARD ou équivalent, largeur suivant plan de vente.
- WC modèle ULYSSE posé au sol sans bride de chez PORCHER/IDEAL STANDARD ou équivalent avec abattant en PVC blanc rigide.

2.9.2.8 Robinetterie:

- Robinetterie vasque: Mitigeur tête céramique référence OLYOS de chez PORCHER/IDEAL STANDARD ou équivalent,
- Robinetterie douche et baignoire: Mitigeur thermostatique référence OLYOS de chez PORCHER/IDEAL STANDARD ou équivalent avec douchette 3 jets sur barre verticale chromée référence IDEAL RAIN de chez PORCHER/IDEAL STANDARD ou équivalent.

2.9.2.9 Accessoires divers:

Robinet de puisage pour terrasses accessibles RDC et attique.

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme la norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

L'appareillage électrique sera de type DOOXIE blanc de chez LEGRAND ou ODACE blanc de chez SCHNEIDER ou équivalent.

2.9.3.2 Puissance:

Selon les notes de calculs du bureau d'études.





2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

Séjour	1 prise de courant (PC) par tranche de 4m² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	2 prises de communication RJ45
Chambre principale	4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Autres chambres	3 PC 1 interrupteur pour la commande volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Cuisine	1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans salle de bain suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC à hauteur 1,20m 1 PC à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur double	
Salles de bains et salles d'eau	2 PC pour la 1ère SDB dont 1 à proximité de l'interrupteur 1PC par salle d'eau secondaire	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur double	
WC	1 PC pour le 1 ^{er} WC du logement à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	
Entrée - dégagement	1 PC si surface > 4m ²	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	1 détecteur de fumée dans le dégagement

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie intégrée au tableau d'abonné.





2.9.3.5 Domotique

Pré-équipement (câble torsadé grade 3S) dans chaque logement permettant la mise en place ultérieure de solutions domotiques composé de :

- Prises de communication suivant tableau de répartition du paragraphe 2.9.3.3.
- Tableau de communication de marque CASANOVA ou HAGER permettant d'intégrer une box opérateur (à la charge de l'acquéreur)

Equipement domotique:

- Gateway (passerelle IP) intégrée dans une prise de courant ou dans le thermostat ou dans le tableau d'abonné
- Têtes thermostatiques connectées dans le séjour et les chambres permettant la gestion du chauffage par pièce en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis)
- Interrupteurs de volets roulants connectés permettant l'ouverture et la fermeture des volets roulants en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).

Les équipements domotiques seront de marque LEGRAND / NETATMO ou SCHNEIDER.

La mise en service et l'installation de la passerelle IP et des éléments connectés, ainsi qu'une formation par un prestataire spécialisé mandaté par la SCCV CERDAN seront effectuées un mois après la livraison sous réserve de la présence dans le logement d'une connexion internet WI-FI à la charge de l'occupant.

Cette installation permettra à l'acquéreur d'ajouter, en option ou après livraison, d'autres fonctionnalités domotiques compatibles avec le matériel déjà installé comme la gestion des lumières, une installation vidéo, un assistant vocal...

2.9.4 Chauffage / cheminées / Ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation:

Production de chauffage à partir d'une sous-station sur réseau de chauffage urbain installée en soussol. Colonnes montantes accessibles en parties communes, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose de compteurs individuels (abonnement et pose à la charge du propriétaire).

2.9.4.2 Régulation de la distribution dans les logements :

Par modules CIC (Chauffage individuel centralisé) et compteurs individuels de calories permettant l'estimation des consommations conformément à la RT 2012 et permettant la facturation individualisée des consommations par le Syndic.

Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale de -7°:

Conformément à la réglementation thermique en vigueur les pièces d'eau pourront être chauffées à 20° et les autres à 19°.





2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :

Les puissances des appareils d'émission de chaleur seront conformes à l'étude thermique et à la note de calcul des déperditions de l'opération.

Les appareils d'émission de chaleur seront des radiateurs à eau chaude en panneau acier thermo laqué blanc type ARTIS PLAN de chez DE DIETRICH ou THEMA M de chez HM ou équivalent, équipés de robinets à têtes thermostatiques.

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera installé un radiateur sèche-serviette de couleur blanche de chez ATLANTI CB18/SSCD ou 2012/CORSAIRE de marque ATLANTIC/THERMOR ou équivalent.

Les dimensions et puissances seront conformes à l'étude thermique.

2.9.4.4 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation :

L'installation collective d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements. Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de volets roulants, soit dans les menuiseries extérieures, soit dans les murs de façade. Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards :

2.9.5.1 Placards:

Aménagement de placard en mélaminé blanc :

- Si largeur < ou = 1 m : tringle inox avec tablette chapelière
- Si largeur > 1 m : aménagement avec étagères, tringle inox et tablette chapelière.

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Radio TV:

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.2 <u>Téléphone</u>:





Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.3 Accès à l'immeuble :

Accès au hall de l'immeuble par contrôle d'accès conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ouverture de la 1^{ère} porte de hall par platine à défilement type D83/I ou D83/IG de marque URMET (Appel sur application smartphone ou sur ligne fixe) Ou produit équivalent ou

Visiophone dans chaque logement type MIRO main libre de marque URMET ou équivalent Fermeture des portes des halls par ventouses électromagnétiques ou gâches électriques.

Pour faciliter l'accès des résidents et la distribution du courrier, l'ouverture de ces portes pourra également s'effectuer avec un lecteur de proximité Vigik. Il sera fourni 3 badges par logement du T1 au T3, 4 badges pour les T4 et 5 badges pour les T5.

Selon choix architecte

2.9.7	Autres équipements :
	The state of the particular to

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs et cloisons:

Sans objet.

3.1.2 Plafonds:

Sans objet.

3.1.3 **Sols**:

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès:

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle:

Sans objet.





3.1.6 Equipement électrique :

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Il n'est pas prévu de places de parking boxées.

3.2.1 Murs et cloisons :

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut.

3.2.2 Plafonds:

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.2.3 Sols:

Marquage au sol des emplacements par peinture.

Marquage au sol des places adaptées pour personnes à mobilité réduite par peinture.

Numérotation des emplacements au pochoir au sol ou au mur.

Dallage en béton.

3.2.4 Portes d'accès:

3.2.4.1 Portes intérieures :

Portes à âme pleine peinte avec isolation au feu conforme à la réglementation.

3.2.4.2 Porte d'accès voiture :

Porte automatique basculante ou coulissante avec tablier habillé d'une tôle d'acier thermo laquée, commandée par télécommande.

Fourniture d'une télécommande pour chaque place.

3.2.5 Ventilation naturelle:

Ventilation naturelle ou mécanique, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage par tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA ou équivalent, par boutons poussoirs sur minuterie ou par détecteurs de présence, et automatiquement par ouverture de la porte de parking.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.





3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis au règlement de copropriété.

3.3.1 Sols:

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol:

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage :

Sans objet.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES

4.1.1 Sols:

Carrelage grés cérame format 60X60 cm selon, choix architecte, de marque ARTE DESIGN ou de marque DESVRES; ou de marque PIUBELL'ARTE; ou de marque DECOCERAM, ou équivalent plinthes assorties ou carreaux coupés, minimum classé U4P3E2C1.

Tapis encastré au sol INTER GUARD GT de marque ALCAM ou ROMAT GT de marque ROMUS ou équivalent.

4.1.2 Parois:

Parois revêtues de miroirs ou de placage bois ou pierre stratifié ou de revêtements décoratifs de marque LUTECE ou équivalent suivant plans de décoration.





4.1.3 Plafonds:

Plafond béton ou faux plafonds acoustiques suivant nécessité, peinture mate selon choix architecte.

4.1.4 Eléments de décoration :

Suivant choix architecte.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture :

Ensemble comprenant porte 1 ou 2 vantaux, suivant plans, en acier thermo laqué avec vitrage de sécurité.

Système de fermeture décrit au paragraphe 2.9.6.3.

4.1.6 Boîtes aux lettres:

Modèle LANGUEDOC de marque DECAYEUX ou équivalent finition thermo laquée en usine. Boîtes à colis partagées connectées de marque BOKS.

Tableau d'affichage, finition thermo laquée en usine, fond magnétique de capacité 4 feuilles A4 minimum.

Ecran connecté de marque OECKO ou équivalent.

4.1.7 Chauffage:

Sans objet.

4.1.8 Equipement électrique :

Luminaire signature « haut de gamme » type SUPERLOOP HC 90 SBL 930 de marque DELTALIGHT ou équivalent et bande lumineuse type SOFT FLEX VARIATION de marque EUROPOLE ou équivalent dans le SAS ;

Appliques murales encadrement ascenseur type ORBIT T LED 930 ou FEMTOLINE 25 ou FEMTOLINE 45 ou VISO 930 DIM8 de marque DELTALIGHT ou LINE SIDE 2XS de marque EUROPOLE ou équivalent ; Spots encastrés type DECO rond fixe de marque EUROPOLE commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou détecteurs de présence, niveau d'éclairage réglementaire.

4.2 PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC

4.2.1 Sols:

4.2.1.1 Sols RDC:

Carrelage grès cérame avec plinthe assortie dito Hall.





4.2.1.2 <u>Sols étages</u>:

Moquette FRENCH COUTURE de marque BALSAN ou équivalent.

Plinthes bois à peindre.

4.2.2 Murs:

Parois revêtues de revêtements décoratifs de marque LUTECE ou de placage bois stratifié ou peinture selon choix architecte.

4.2.3 Plafonds:

A RDC: Dito Hall.

Etages: Peinture mate finition B selon choix architecte.

4.2.4 Eléments de décoration :

Sans objet.

4.2.5 Chauffage:

Sans objet.

4.2.6 Portes:

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles.

Quincaillerie : Béquillage double modèle MUZE de chez VACHETTE ou qualité équivalente, ferme-porte conforme à la réglementation incendie et personnes à mobilité réduite.

Bâtis et portes de gaines techniques en bois finition peinture selon choix architecte.

4.2.7 Equipement électrique :

Appliques murales encadrement ascenseur type ORBIT T LED 930 ou FEMTOLINE 25 ou FEMTOLINE 45 ou VISO 930 DIM8 de marque DELTALIGHT ou LINE SIDE 2XS de marque EUROPOLE ou équivalent ; Plafonniers type STRAM SURFACE 2 MINI de marque ARKOS ou SPACETUBE R de marque PLANLICHT ou équivalent ; commandés par interrupteurs ou détecteurs de présence.

4.3 <u>CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC</u>





4.3.1 Sols des paliers et sas :

Peinture anti-poussière.

4.3.2 Murs des paliers et sas :

Application d'une peinture ou époxy ou enduit bagar.

4.3.3 Plafonds des paliers et sas :

Béton brut et/ou isolation thermique selon réglementation.

4.3.4 Portes d'accès:

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles.

Quincaillerie: Ensemble sur plaque modèle MUZE de chez VACHETTE ou équivalent.

4.3.5 Rampe d'accès :

En béton suivant plan architecte.

4.3.6 Equipement électrique :

Eclairage tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA ou hublot LED type VOILA ACCESS de marque SECURLITE commandés par boutons poussoirs et minuterie.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols et paliers :

Peinture anti-poussière. Nez de marche et plaques podotactiles.

4.4.2 Murs:

Peinture finition C ou enduit Bagar.

4.4.3 Plafonds:





Dito 4.4.2. et/ou isolation thermique en vigueur.

4.4.4 Escaliers:

Dito 4.4.1.

4.4.5 Chauffage/Ventilation:

Sans objet

4.4.6 Eclairage:

Dito 4.3.6.

4.5 LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 Garage à bicyclettes, voitures d'enfants :

Sol: Peinture anti-poussière,

Murs: Peinture

Plafond: Peinture mate et/ou isolation thermique,

Un point lumineux sur minuterie,

4.5.2 Buanderie collective:

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs :

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien :

Sol : carrelage, Murs : Peinture,

Plafond: Peinture mate et/ou isolation thermique,

Un point lumineux,

4.5.5 Locaux sanitaires:

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX





Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Locaux de stockage des déchets ménagers :

Sans objet.

4.7.2 Local chaufferie:

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage :

Porte bois ou porte métallique, finition à peindre, équipée d'une serrure à canon européen et d'un ferme-porte.

Murs: Béton brut,

Plafond: Béton brut et/ou isolation thermique.

Sol: brut,

1 siphon de sol si nécessaire, éclairage,

4.7.4 Local des surpresseurs :

Si présent dito 4.7.2.

4.7.5 Local transformateur:

Suivant prescriptions ENEDIS.

4.7.6 Local machinerie d'ascenseur :

Sans objet car la machinerie d'ascenseur est installée dans la gaine d'ascenseur

4.7.7 Local ventilation mécanique :

Sans objet.

4.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 **EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**





5.1 <u>ASCENSEURS</u>

Dessert tous les niveaux, y compris le sous-sol, accessible handicapés. Revêtement sol : Dito Hall d'entrée, Miroir Eclairage en faux-plafond, barre d'appui,

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Chauffage:

5.2.1.1 Production de chaleur :

Sans objet: sous-station pour le chauffage urbain en sous-sol,

5.2.1.2 Régulation automatique :

Dito 5.2.1.1.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs :

Dito 5.2.1.1.

5.2.1.4 Accessoires divers:

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines logement, matériaux selon choix du bureau d'études, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose ultérieure de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

5.2.2 Eau chaude:

5.2.2.1 Production d'eau chaude :

Dito 2.9.4.1

5.2.2.2 Réservoirs:

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs :





Dito 5.2.2.1.

5.2.2.4 Comptage général:

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.5 Colonnes montantes:

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines logement, matériaux selon choix du bureau d'études, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose ultérieure de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

5.3 <u>TELECOMMUNICATION</u>

5.3.1 Téléphone:

Câblage complet de l'immeuble en attente raccordement par Orange.

Si techniquement possible suivant les prescriptions des opérateurs, raccordement de l'immeuble à la fibre via opérateurs téléphoniques.

5.3.2 Antennes TV et radio:

Installation collective avec antenne hertzienne.

5.4 **EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Il sera prévu des conteneurs extérieurs à l'extérieur de la copropriété.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX COMMUNS

Un système VMC simple flux est prévu dans les locaux communs, suivant réglementation en vigueur, ou ventilation naturelle si possibilité.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux :

Local commun prévu, selon plans architectes.

5.6.2 Surpresseur:





Sans objet.

5.6.3 Colonnes montantes:

Colonnes montantes selon prescriptions concessionnaire et bureau d'étude.

5.6.4 Sous-comptages individuels:

Suivant nécessité.

5.7 <u>ALIMENTATION GAZ</u>

Sans objet.

5.8 <u>ALIMENTATION EN ELECTRICITE</u>

5.8.1 Comptage des services généraux :

Dans local technique en sous-sol ou gaine technique du RDC.

5.8.2 Colonnes montantes:

Colonnes montantes en gaines techniques des paliers d'étages suivant prescriptions ENEDIS.

5.8.3 Comptages particuliers:

Comptages concessionnaire ou sous-comptages pour alimentation des ascenseurs et du sous-sol.

5.9 **ALARMES TECHNIQUES**

A prévoir selon la réglementation (ascenseurs, VMC, relevage...).

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 Rampe d'accès :

Rampe d'accès selon choix architecte





6.1.2 Cheminements:

Cheminements selon plan des aménagements extérieurs.

6.1.3 Parkings visiteurs:

Sans objet.

6.2 <u>CIRCULATIONS DES PIETONS</u>

Chemins d'accès aux entrées en enrobé, béton désactivé ou autre revêtement minéral selon plan des aménagements extérieurs.

6.3 **ESPACES VERTS**

6.3.1 Aires de repos :

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

6.3.3 Engazonnement:

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

6.3.4 Arrosage:

Robinet de puisage si besoin pour l'arrosage des espaces communs.

6.3.5 Bassin décoratif:

Sans objet.

6.3.6 Chemins:

Chemins en stabilisé suivant plan des aménagements extérieurs.

6.4 AIRE DE JEUX





Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Eclairage des voiries :

Par bornes ou candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans architecte.

6.6 **CLOTURES**

6.6.1 Sur rue:

Suivant plans de permis de construire.

6.6.2 Avec les propriétés voisines :

Suivant plans de permis de construire.

6.6.3 Entre jardins privatifs:

Sans objet.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau:

Raccordement sur réseau public.

6.7.2 Gaz:

SO.

6.7.3 Electricité:

Raccordement sur réseau public.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs :

Les extincteurs seront disposés dans le parking du sous-sol et dans les locaux à risques suivant réglementation incendie.

6.7.5 Egouts:





Raccordement sur réseau public suivant prescriptions concessionnaire.

6.7.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

6.7.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité, suivant prescriptions concessionnaire.

6.7.8 Drainage du terrain :

Conformément aux préconisations du rapport de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Evacuation des eaux de pluie des cheminements et voiries en revêtement imperméable par regards à grille ou caniveaux raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Évacuation naturelle des espaces verts et cheminements perméables par infiltration.

Raccordement sur réseau public via un système de rétention (rétention naturelle ou bassin de rétention suivant exigences du permis de construire).

Travaux modificatifs acquéreurs :

Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Des frais de dossier et d'études d'un montant de 300€ seront demandés pour toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (hors liste d'options) nécessitant de modifier les plans. Le paiement devra être effectué par l'acquéreur au moment de la demande de travaux modificatifs.

Pour SCCV CERDAN

Pour le RESERVATAIRE